



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

colorants

Question écrite n° 108097

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'utilisation de certains colorants dans la confection des produits textiles. En effet, si les produits textiles réalisés en France sont soumis à des règles strictes depuis 2003, il semblerait que certains vêtements importés d'Asie contiennent des colorants dangereux pour l'homme et notamment cancérigènes. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur la possibilité de mieux contrôler l'importation et la vente sur le marché français de ces produits textiles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108097

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11243